



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Directeur Général des Impôts et le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informent le public que les déclarations des employés de maison se font désormais via le portail du service public, [www.service-public.bj](http://www.service-public.bj).

Par conséquent, ils invitent tous les employeurs à se rendre à cette adresse pour accomplir leurs obligations déclaratives et de paiement des cotisations sociales au profit de leurs employés de maison afin de leur garantir la jouissance des prestations de sécurité sociale en vigueur au Bénin.

Les deux directeurs généraux remercient les uns et les autres pour leur sens de responsabilité citoyenne.

Cotonou, le 20 NOV 2023

Le Directeur Général de la CNSS,



**Apollinaire A. CADETE TCHINTCHIN**

Le Directeur Général des Impôts,



**Nicolas YENOUSI**

